



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 18 février deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaients Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Madame Jennifer DELTOMBE Conseillère Municipale, Sylvain IKET, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT Willy SCHRAEN, sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Madame Marie-Antoinette RAYMOND

M. Alain ZEGRE donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Marie-Antoinette RAYMOND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15 minutes

Délibération 25 02 01

REMISE EN ETAT DES VOIRIES ET TALUS RUE DES ZÈGRES - ENTREPRISES RETENUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'en date du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet concernant la remise en état des voirie et talus rue des Zègres, travaux nécessaires suite aux inondations de l'hiver dernier.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 19 février et propose de retenir :

LOT	Désignation	Entreprise	Coût HT
1	Voirie/ assainissement	LEFRANCOIS TP	296.000.00 €
2	Espaces verts	DELBENDE	39.489.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de la Commission d'Appel d'Offres

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq

Le Maire,

Jean Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

4 MARS 2025